



Au cœur de la transition environnementale



Gérard Forestier - Adjoint à la transition numérique et à la responsabilité sociale et environnementale

Nous souhaitons affirmer l'identité « verte et bleue » de Vizille et son potentiel, qui jusqu'à présent n'a pas été suffisamment mise en avant par les politiques locales précédentes. L'enjeu est important. Il est dans un effort commun, de l'ordre de l'urgence climatique, mais pour Vizille, cette dimension environnementale doit aussi être une transformation pour notre ville, afin de la rendre plus attractive, avec une meilleure qualité de vie. Vizille possède de nombreux canaux, et a de nombreux espaces naturels. Nous devons favoriser les circuits courts et l'agriculture locale.



Sakina Yahiaoui - Conseillère municipale déléguée

La gestion de l'eau et l'entretien de nos forêts et de nos espaces naturels doivent être des préoccupations majeures. Nous souhaitons mener une politique écologique accessible à toutes et à tous, sans dogme. Une politique qui met en perspective l'humain et l'environnement. Nous ne souhaitons ni interdire, ni contraindre, mais engager une dynamique quotidienne adaptée à notre ville et à ses citoyens.

Cela doit aussi être de nouveaux leviers pour l'économie, puisque de nombreux emplois sont, et seront de plus en plus, centrés autour du numérique responsable et de l'environnement. Nous devons accompagner cette démarche, avec convictions, mais aussi avec vigilance, car nous devons être très attentifs à celles et ceux qui ne peuvent y avoir accès dans de bonnes conditions et pour apporter une réponse à la fracture numérique.

Notre territoire a des atouts uniques, avec des acteurs socio-économiques essentiels, travaillant sur la thématique environnementale (organismes de recherche, universités, entreprises, Métropole, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat, la Commission Locale de l'eau, l'espace Belledonne), ainsi que de nombreuses collectivités locales voisines qui se sont aussi engagées dans une démarche de transition environnementale. Nous souhaitons être des acteurs de liens avec ces différents partenaires en engageant des collaborations et des projets. Vizille doit prendre la place qui est la sienne dans l'aire urbaine grenobloise sur la transition environnementale.

Notre engagement, avec 200 mesures actées dans le Plan Climat Énergie du territoire pour Vizille, voté au conseil municipal de juin, en est l'axe majeur et structurant. Il nous permettra d'engager collectivement des actions importantes de végétalisation, un enjeu dans le réchauffement climatique et la capture du CO₂, de valoriser les déchets, de préserver la biodiversité, de mettre en place de nouvelles mobilités, de promouvoir les dispositifs de transitions énergétiques, de montrer l'exemplarité dans les services de la mairie.

C'est ensemble que nous réussirons à relever ce défi. Nous souhaitons associer les Vizillois et tous les acteurs locaux à notre démarche. A ce titre, lors de la prochaine « Veillée de Belledonne » organisée le vendredi 12 novembre à partir de 18h pour la première fois à Vizille, nous souhaitons mettre en place des ateliers sur la thématique de la végétalisation, qui est un axe fort de nos engagements.

Nous avons à cœur d'engager Vizille dans cette démarche responsable au niveau sociétal et environnemental. Cette démarche conjointe, qui consiste à associer les préoccupations sociales, écologiques et éthiques de toutes et tous, doit nous permettre d'avoir une vision humaine, solidaire et responsable sur ces sujets fondamentaux de transformation de société pour le Vizille de demain.

La charte d'engagement du Plan Climat-Air-Énergie

A l'heure où les enjeux liés à notre environnement sont une préoccupation majeure dans nos sociétés, nous avons choisi d'inscrire Vizille dans une démarche de transition écologique.

L'écologie est une valeur forte que nous souhaitons associer dans tous les domaines de notre politique comme un bien commun et un bien vivre ensemble.

En signant la charte d'engagement du Plan Air Climat Énergie Métropoli-



En juin 2021, la ville a signé la charte métropolitaine avec 200 mesures en faveur de la préservation de l'environnement

tain, Vizille s'engage à mettre en œuvre d'ici 2026, 200 actions en faveur de l'environnement spécifiques à notre commune.

Ce plan d'actions va nous permettre de tenir un cap et d'avoir un cadre de travail pour couvrir différents domaines suivant 5 grands axes :

- **S'adapter au changement climatique** en protégeant et en valorisant nos espaces naturels et agricoles, la gestion des ressources en eau étant essentielle à Vizille et en préservant la biodiversité. Des mesures de végétalisation de la ville et la plantation de nouveaux arbres sont aussi envisagées, ainsi que la création de zones de fraîcheur pour s'adapter aux périodes caniculaires.

- **Agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air** en ayant des actions autour de l'habitat, pour sensibiliser les vizillois aux économies d'énergie et lutter contre la précarité énergétique (dispositif Mur/Mur d'isolation et de rénovation énergétique) ou encore encourager le renouvellement des systèmes de chauffage (Prime Air Bois). Également des actions autour de la mobilité, nous souhaitons promouvoir le vélo et installer des pistes cyclables en profitant du projet global de réaménagement du Cœur de Ville mais aussi contribuer à rendre plus attractif les transports en commun, ainsi que le covoiturage.

- **Valoriser les ressources du territoire** en soutenant l'agriculture locale et les producteurs locaux. En améliorant également la qualité de l'alimentation dans la restauration collective ou encore en sensibilisant les Vizillois au jardinage durable et en facilitant le compostage des déchets alimentaires et des déchets verts.

- **Mobiliser les acteurs locaux** en impliquant l'ensemble des élus et des services de la mairie sur ces sujets, mais aussi les habitants de manière participative en organisant des événements autour des thématiques environnementales. En associant les acteurs communaux : les associations, l'EHPAD, le CCAS, les crèches. Il est important également de sensibiliser et d'impliquer les enfants et les jeunes en mettant en place des actions d'éducation à l'environnement.

- **Renforcer l'exemplarité des acteurs publics**, en encourageant par exemple les agents municipaux à une vigilance particulière sur la consommation d'eau ou alors sensibiliser élus et agents à l'utilisation de mobilités alternatives ou encore en faisant évoluer la flotte communale de véhicules et en instaurant une politique d'achats publics responsable ou même la mise en place d'un usage numérique responsable. Une autre façon de renforcer l'exemplarité est de suivre et d'optimiser les consommations énergétiques de la commune en organisant des campagnes de mesures de consommations, de températures ou de qualité de

l'air et de rénover les bâtiments ou encore d'agir sur l'éclairage public.

Enfin une autre occasion pour Vizille de se lancer dans cette dyna-

mique sera de participer aux défis de la transition lancés par l'Agence capitale verte. La ville de Grenoble ayant été élue capitale verte européenne pour l'année 2022, elle invite tous les acteurs du territoire à s'engager par des actions concrètes sur un ou plusieurs thèmes durant l'année 2022, c'est une opportunité unique pour mettre en mouvement tout un territoire.



Zone du Plan : Avec de nombreux atouts naturels à préserver, Vizille s'inscrit dans une démarche de transition écologique majeure.

Le Plan Lumière

Concernant un poste énergétique important pour la collectivité, à savoir le réseau d'éclairage public, la charte pour laquelle la ville s'est engagée prévoit une réduction de la consommation en énergie d'ici 2033. Les éclairages publics seront progressivement tous équipés d'ampoules LED, comme cela est fait dans tous les bâtiments scolaires et municipaux.

Une réflexion sera aussi menée sur l'extinction de la lumière dans des zones naturelles et agricoles. Cela ne signifie en aucun cas que la commune va être plongée dans le noir passée une certaine heure de la soirée. Aujourd'hui les installations du réseau électrique ne permettent pas un abaissement de l'intensité des sources lumineuses. De lourds travaux seront donc nécessaires si l'on veut faire baisser nos consommations en énergie. Mais le jeu en vaut la chandelle, puisque l'on constate en certains lieux de Vizille que l'éclairage n'est pas adapté et que certains endroits où la sécurité est la priorité doivent être mieux éclairés, à commencer par les passages piétons. Par ailleurs, savez-vous que l'éclairage public compte pour environ 45% des consommations d'électricité des communes ? Que pour une ville de 7000 habitants, son coût est aux alentours de 50 000€ par an ? Quant aux impacts sur la faune, savez-vous que les éclairages perturbent les migrations nocturnes des rouges-gorges, des grives ou des alouettes ? Que pour le petit rhinolophe, une espèce de chauve-souris menacée en Rhône-Alpes, une zone éclairée représente une barrière infranchissable ? Que, lorsqu'ils les traversent, les zones éclairées peuvent aveugler de nombreux animaux nocturnes pour une durée pouvant aller de plusieurs minutes à plusieurs heures ?





De nombreuses solutions (déjà en place ou à venir) existent pour concrétiser cette transition énergétique de l'éclairage public : selon les communes, il s'agit notamment de prévoir une extinction nocturne en milieu de nuit, de supprimer des luminaires ou d'installer des détecteurs de présence. D'autres encore ont déjà opté pour des lampadaires possédant des températures de couleurs basses, plus respectueuses de la faune et des espaces naturels ou pour des systèmes de gestion centralisée qui leur permettent de piloter à distance une modification de l'horaire d'extinction nocturne...

En tout état de cause, cette année 20 000€ du budget municipal ont été alloués à la modernisation des installations d'éclairage public.



Progressivement le réseau d'éclairage public va être modernisé et équipé d'ampoules LED bien moins gourmandes que celles à filament.

Afin de mettre tous les atouts de son côté, la ville a signé le « Plan Lumière » de la Métropole. Car si la sécurisation des villes et des villages passe nécessairement par l'éclairage public, celui-ci est désormais à repenser et à rationaliser dans bon nombre de cas.

Transition numérique

Nous souhaitons mettre en place pour Vizille une politique de transition numérique responsable dans le cadre d'une démarche durable. Le numérique est un outil de transformation incontournable, il permet



d'accompagner de nombreux projets. Mais nous devons l'inscrire, comme un outil, et non comme une finalité, avec un usage proportionné. Dans le cadre de la transition environnementale, l'association du numérique et de l'écologie va nous permettre de mettre en place de nombreux projets : déploiement d'un réseau de capteurs sur la ville de Vizille pour des mesures environnementales (températures, CO₂, humidité), et d'autre part, en lien avec la Métro des capteurs de particules fines pour mesurer la pollution. Ces campagnes de mesures sont indispensables pour identifier, par exemple, « les points chauds » de notre ville, avant de mettre en place des actions de végétalisation ou de désimperméabilisation des sols.

Le déploiement difficile de la fibre optique à Vizille et les enjeux sociétaux autour de la 5G sont aussi de nos préoccupations quotidiennes.

Le numérique doit aussi nous permettre la mise en place de nouveaux services aux administrés à travers un nouveau site internet, ce qui sera le cas en 2022.

Dans nos actions, nous apportons toujours une vigilance particulière sur le déploiement du numérique, avec des préoccupations responsables, des préoccupations sociales, pour l'accès à ces services au plus grand nombre, des préoccupations sur le réemploi des matériels, des préoccupations de sécurité des données informatiques de la ville, car c'est un enjeu de société aussi important aujourd'hui.

Connaissez-vous votre empreinte sur le climat ?

L'empreinte écologique calcule l'influence directe de l'homme sur la nature, elle permet d'évaluer le rapport entre la consommation d'une population et les ressources disponibles et ainsi quantifier l'impact des activités humaines sur son environnement.



Calculer l'empreinte écologique sert donc à évaluer le poids que l'activité humaine fait peser sur l'environnement. Elle fournit aussi une image du partage des ressources selon les pays, les villes ou les individus. Le but ultime de ce calcul serait de rétablir un équilibre, tant dans le partage des ressources que dans leur consommation

Afin de se rendre compte de son impact écologique, l'ADEME a mis en place un outil pour nous aider à évaluer notre empreinte écologique. Après avoir fait le test, le simulateur nous donne un plan d'action complet avec des gestes à mettre en place pour réduire son émission carbone.

Essayez en allant sur le lien suivant : <https://nosgestesclimat.fr>

Le calcul de l'empreinte écologique nécessite la prise en compte de deux concepts :

- La biocapacité qui désigne les capacités de la planète à fournir de l'eau, des terres et donc des matières premières, ainsi qu'à les régénérer et à absorber les déchets ou les rejets. Par exemple : un champ produit des ressources alimentaires, une rivière de l'eau, une forêt fournit du bois et séquestre le CO₂ rejeté par les activités humaines
- Les activités humaines, qui englobent toutes les ressources consommées et les déchets générés par l'Homme.

Il s'agit donc de l'eau, des terres et de matières premières utilisées pour répondre à un mode de vie, mais aussi des déchets produits et des gaz rejetés : plus un être humain consomme, plus il utilise de ressources et plus il pollue.

L'identité « verte et bleue » de Vizille



- Superficie totale : 1 079 hectares
- 186 hectares de zone agricoles
- 120 hectares de forêt communale
- 555 hectares de zones naturelles

Les différents canaux :

- Canal du Tolentin : environ 420 m
- Canal des Martinets : environ 3 km
- Canal du Moulin : environ 720 m
- Parc Château - Canal de la filature : environ 1,8km
- Canal de la Dhuy : environ 1,3 km
- Ru du Gua : environ 2km
- Canal d'arrosage de la Romanche : 337 m

Actions en cours ou réalisées



- Engagement de Vizille sur le Plan Air Climat Métropolitain
- Campagne de mesure de particules fines en collaboration avec ATMO : installation de microcapteurs
- Signature par la commune de la charte lumière
- Budget pour l'éclairage public (passage aux LEDs)
- Organisation d'une veillée sur le thème de la végétalisation en collaboration avec l'espace Belledonne
- Plantation d'arbres

- Îlots de chaleur : brumisateurs
- Accès à l'eau : réouverture de la piscine municipale situé au cœur de la ville
- Participation de l'école Langevin au défi École à Énergie Positive organisé par l'ALEC.

Projets à moyen terme (études en cours)

- Désimperméabilisation : cours d'école et place du marché
- Cantine centrale (avec une part de l'alimentation issue des producteurs locaux)
- Réaménagement d'un ancien site industriel : Friche Alliance => projet d'un quartier mixte regroupant habitat/activité économique. Une attention particulière sera portée sur la qualité environnementale des bâtiments (isolation, végétalisation, parkings arborés). Ce nouveau quartier sera ouvert sur son environnement avec le canal à proximité (promenade végétalisée)



- Réaménagement du cœur de ville : pistes cyclables prévues au sein du projet
- Participation de Vizille à un ou plusieurs Défis dans le cadre de Grenoble capitale verte sur différents thèmes autour de la transition écologique, thèmes à mettre en place
- Travail avec la Commission Locale de l'Eau sur la gestion des canaux.

Témoignages

La végétalisation et accès à la fraîcheur

Vizille est directement touchée par le réchauffement climatique, puisque c'est notre commune qui possède le triste record historique de température minimale nocturne la plus élevée jamais enregistrée en France avec 32 °C dans la nuit du 22 au 23 juillet 2009.

La végétalisation est une mesure qu'il est urgent de mettre en place. Le fait de planter des arbres a un véritable effet contre la chaleur, en plus d'améliorer la qualité de l'air. En végétalisant certaines toitures, il est possible d'abaisser la température de plusieurs degrés, créant sur les bâtiments une ceinture verte naturelle qui régule les variations de chaleur.

Toujours pour tenter de rendre supportable les épisodes de forte chaleur, l'an prochain, des brumisateurs devraient être opérationnels au niveau du square de la Roselière (parc auquel on accède depuis l'avenue de Venaria) et peut être même dans d'autres espaces publics de la commune.

D'autres actions vont progressivement voir le jour : valorisation des espaces naturels de la commune, notamment sur la zone verte du grand Plan avec une préservation de la biodiversité.



Les agents du service d'entretien des espaces verts de la ville mettent place au quotidien des actions qui tentent de préserver la biodiversité, avec notamment l'arrêt des produits de traitement phytosanitaires.